



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS-CATÉSIS

Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 03 juillet 2024

Date de convocation : 25 juin 2024
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Bertry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2024/64 portant modification du contrat de délégation de services public des établissements nautiques intercommunaux de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Membres présents (51 titulaires et 1 suppléant) : PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, HENRIET Cécile (S), BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, LEONARD Julien, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres excusés (5) : BASQUIN Alexandre, FORRIERES Daniel, QUEVREUX Patrice, DUDANT Pierre-Henri, SOUPLY Paul

Membres absents (9) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, TRIoux COURBET Sandrine, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, GOURAUD Francis, RICHEZ Jean-Pierre

Membres ayant donné procuration (8) : BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, DAUCHET Martine à RICHOMME Liliane, BONIFACE Patrice à JUMEAUX Stéphane, BASQUIN Etienne à RICHARD Jérémy, DAVOINE Matthieu à CLERC Sylvie, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Délibération 2024/64 portant modification du contrat de délégation de services public des établissements nautiques intercommunaux de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Par contrat de délégation de service public du 9 mai 2022, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis a confié la gestion et l'exploitation de ses équipements nautiques intercommunaux, situé à Caudry et au Cateau-Cambrésis, à la société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, à laquelle s'est substituée sa filiale dédiée à l'exploitation des deux complexes aquatiques, la SNC DUO CATEAU CAUDRY.

➤ **Avenant n°1 du contrat de délégation de services public des établissements nautiques intercommunaux de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis**

Par délibération du 20 octobre 2022, le conseil communautaire approuvait l'avenant n°1 devant permettre au délégataire de faire face à la crise de hausse des coûts de l'énergie. La CA2C avait décidé de modifier les conditions d'exploitation du service en vue notamment de réduire les consommations énergétiques des centres aquatiques. Ces adaptations portaient sur les amplitudes d'ouverture, les plannings et les températures, à savoir :

Réduction des amplitudes d'ouvertures :

- Fermeture des deux sites tous les dimanches après-midi ;

Adaptation du planning :

- Seul le site du Cateau-Cambrésis accueillerait les bébés nageurs – bassin chauffé à 32°C ;

Baisse des températures :

- L'ensemble des températures – hors bébé nageur (cf. ci-dessus) étaient diminuées de 2°C par rapport au contrat initial, conformément aux conditions suivantes :
 - Bassin sportif : 26°C ;
 - Bassin ludique / activités : 28°C ;
 - Pataugeoire : 30°C.

Le but de ces modifications était de préserver l'économie générale du contrat.

Le délégataire a souhaité remettre en place les bébés nageurs sur le site de Caudry.

Le délégataire a proposé de revoir les horaires de fermeture du site de Caudry de 19h à 20h du lundi au vendredi.

➤ **Modification des horaires d'ouverture lors de la période estivale**

Le délégataire propose de modifier les horaires d'ouverture des deux sites comme suit :

- du lundi au vendredi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 20h00 soit 144 heures par semaines ;
- samedi et dimanche de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 soit 122 heures par semaines.

Le contrat prévoyait initialement les horaires d'ouvertures suivants :

- À Caudry, 136 heures par semaines réparties comme suit :
 - Du lundi au dimanche de 10h00 à 19h00 ;

2024/

- Au Cateau-Cambrésis, 100 heures par semaine réparties comme suit :
- Du lundi au jeudi de 10h00 à 20h00 ;
 - Le vendredi de 10h00 à 21h00 ;
 - Les samedis et dimanches de 10h00 à 18h00.

Il est précisé que l'avenant n°3 objet de la présente délibération n'aura pas d'incidence financière.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont les articles L1411-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique, dont les articles L3135-1 et suivants,

Vu le contrat de délégation de services public des établissements nautiques intercommunaux de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, dont les articles 5-2.1 et 15-1,

Vu le projet d'avenant annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée approuve l'avenant n°3 tel qu'annexé à la présente délibération et autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe(s) -

[Avenant n°03 au contrat de délégation de services public des établissements nautiques intercommunaux de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis](#)

Le secrétaire de séance,
Jérémy RICHARD



IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Acte certifié exécutoire
Transmission en Sous-Préfecture le 09/07/2024
Publication le 09/07/2024

Pour expédition conforme
Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional
Serge SIMEON





DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES ÉTABLISSEMENTS NAUTIQUES INTERCOMMUNAUX DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

AVENANT N°03

- Procédure de passation : Publicité et mise en concurrence en vertu de l'article L3121-1 du code de la commande publique (CCP)
- Date de réception des candidatures et des offres : 15 décembre 2021, 12h00
- Début et durée : 10 mai 2022 pour 62 mois, dont deux mois de transition.
- Date de notification d'attribution : 09 mai 2022.

Article 1 - Parties au contrat.....	3
Article 2 - Objet et étendue du contrat de délégation de service public.....	3
Article 3 - Objet de l'avenant.....	3
Article 3-1. Avenant n°1 du contrat de délégation de services public des établissements nautiques intercommunaux de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.....	3
Article 3-2. Modification des horaires d'ouverture lors de la période estivale	4
Article 4 - Signature des parties.....	4

PROJET

Article 1 - PARTIES AU CONTRAT

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, sise Rue Victor Watremez – RD 643 – ZA le bout des dix neufs 59157 BEAUVOIS EN CAMBRESIS, représentée par son Président, Monsieur Serge SIMEON, agissant en application de la délibération communautaire n°2024/... du 03 juillet 2024,

Ci-après désignée « L'Autorité délégante »,

D'UNE PART

ET :

La S.N.C. DUO CATEAU CAUDRY, société au capital de 20 000 €, immatriculée au RCS de Douai sous le numéro 915 242 820, dont le siège social est situé 14 avenue Simone Veil 59360 LE CATEAU-CAMBRESIS, représentée par Monsieur Gilles SERGENT dûment habilité,

Ci-après dénommée « Le Déléataire »,

D'AUTRE PART

Article 2 - OBJET ET ÉTENDUE DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

- Description succincte : renouvellement du contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des établissements nautiques intercommunaux (ENI) de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C)
- Valeur totale estimée : 10 200 000 € HT
- Information sur les lots : Cette concession n'est pas divisée en lots.
- Lieu principal d'exécution : Caudry (59540) et Le-Cateau-Cambrésis (59360)
- Description des prestations : Prise en charge et l'exploitation complète des établissements nautiques intercommunaux
- Durée de la concession : Durée en mois : 62 mois
- Début : (10/05/2022) / Fin : (09/07/2027)

Article 3 - OBJET DE L'AVENANT

Article 3-1. AVENANT N°1 DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLIC DES ÉTABLISSEMENTS NAUTIQUES INTERCOMMUNAUX DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

Par délibération du 20 octobre 2022, le conseil communautaire approuvait l'avenant n°1 devant permettre au délégataire de faire face à la crise de hausse des coûts de l'énergie. L'autorité délégante avait décidé de modifier les conditions d'exploitation du service en vue notamment de réduire les consommations énergétiques des centres aquatiques. Ces adaptations portaient sur les amplitudes d'ouverture, les plannings et les températures, à savoir :

Réduction des amplitudes d'ouvertures :

- Fermeture des deux sites tous les dimanches après-midi ;

Adaptation du planning :

- Seul le site du Cateau-Cambrésis accueillerait les bébés nageurs – bassin chauffé à 32°c ;

Baisse des températures :

- L'ensemble des températures – hors bébé nageur (cf. ci-dessus) étaient diminuées de 2°C par rapport au contrat initial, conformément aux conditions suivantes :
 - Bassin sportif : 26°C ;
 - Bassin ludique / activités : 28°C ;
 - Pataugeoire : 30°C.

Le but de ces modifications était de préserver l'économie générale du contrat.

Le délégataire a souhaité remettre en place les bébés nageurs sur le site de Caudry le samedi matin.

Le délégataire a proposé de revoir les horaires de fermeture du site de Caudry de 19h à 20h du lundi au vendredi.

Article 3-2. MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE LORS DE LA PÉRIODE ESTIVALE

Le délégataire propose de modifier les horaires d'ouverture des deux sites comme suit :

- du lundi au vendredi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 20h00 soit 144 heures par semaines ;
- samedi et dimanche de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 soit 122 heures par semaines.

Le contrat prévoyait initialement les horaires d'ouvertures suivants :

- À Caudry, 136 heures par semaines réparties comme suit :
 - Du lundi au dimanche de 10h00 à 19h00 ;
- Au Cateau-Cambrésis, 100 heures par semaine réparties comme suit :
 - Du lundi au jeudi de 10h00 à 20h00 ;
 - Le vendredi de 10h00 à 21h00 ;

Les samedis et dimanches de 10h00 à 18h00.

Article 4 - SIGNATURE DES PARTIES

Fait à Beauvois-en-Cambrésis, en deux exemplaires originaux,

Le ... juillet 2024,
Pour l'autorité délégante,
Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis,

Le ... juillet 2024,
Pour le délégataire,
La société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR

Serge Siméon

Gilles SERGENT

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_64
Objet :	Délibération 2024/64 portant modification du contrat de délégation de services public des établissements nautiques intercommunaux de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-07-03 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.2 - Délégation de service public
Identifiant unique :	059-200030633-20240703-2024_64-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20240703-2024_64-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2024.064.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20240703-2024_64-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	504.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 juillet 2024 à 08h52min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 juillet 2024 à 08h52min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 juillet 2024 à 08h52min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 juillet 2024 à 08h52min21s	Reçu par le MI le 2024-07-09